

DELIBERATION N° 2018/323
Portant création de l'autorisation de programme n° 17806P
pour l'aménagement du parc de la Dumbéa

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 29 août 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2017/481 du 27 décembre 2017, portant approbation du budget primitif de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2018– Budget principal,

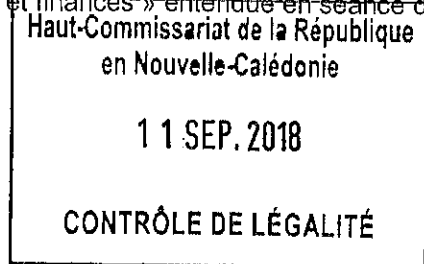
VU la délibération n° 2018/322 du 29 août 2018, portant approbation du budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2018 – Budget Principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/69 du 24 juillet 2018,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 6 août 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er} /

Il est proposé l'ouverture de l'autorisation de programme n° 17806P portant sur l'aménagement du parc de la Dumbéa pour un montant de 75.000.000 F/CFP.

Les dépenses correspondantes seront imputées au programme n° 17806P intitulé « Aménagement du parc de la Dumbéa », de la section d'investissement du budget principal de la Ville.

ARTICLE 2 /

Les crédits de paiement (CP) sont décomposés selon le tableau suivant :

Libellé AP	Coût prévisionnel	CP 2018	CP 2019	CP 2020
17806P Aménagement du parc de la Dumbéa	75 000 000	5 000 000	45 000 000	25 000 000

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

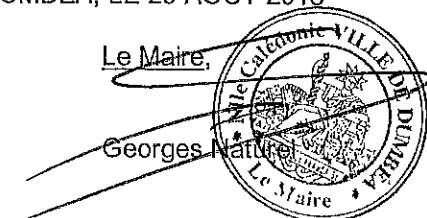
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 29 AOUT 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 29 AOUT 2018

Le Maire,

Georges Natthe



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- AFFICHAGE	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18